



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°05
26 mai 2017



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 - 4
Partie 2 Corrections aux cartes.....	5 - 15
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	N/A
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	17 - 22
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume.....	23 - 24

Programmes Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans le *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2017* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant:

www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

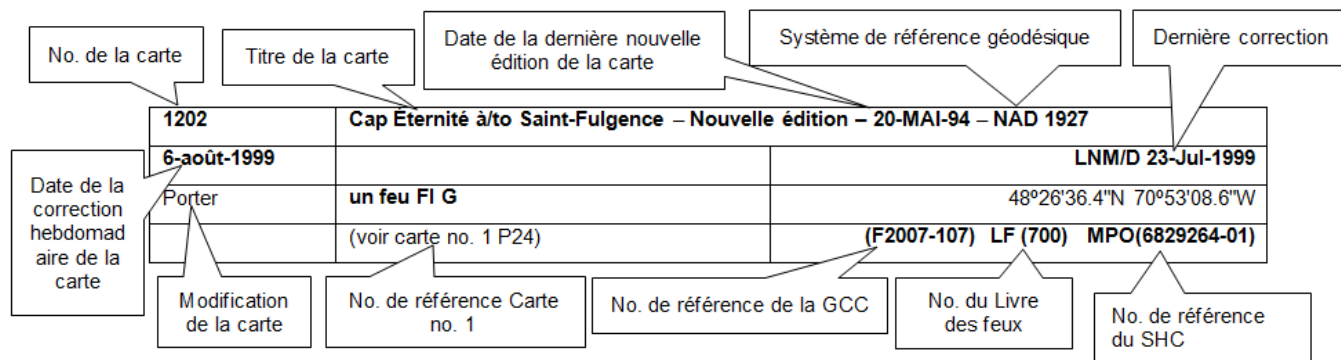
NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) / **D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (ÉCRITS ET RADIODIFFUSÉS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (écrits et radiodiffusés) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre Neuve et Labrador

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Port aux Basques
49, rue Stadium
Case postale 99
PORT AUX BASQUES, NL, A0M 1C0
Téléphone : (709) 695-2168
Télécopieur : (709) 695-7784
Courriel : notshipppax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n>

Maritimes

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Sydney
1190, chemin Westmount
SYDNEY, NS, B1R 2J6
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662
Courriel : notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes>

Québec

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM des Escoumins
35, rue Otis
LES ESCOUMINS, QC, G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2308
Télécopieur : (418) 233-3299
Courriel : opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : www.marinfo.gc.ca/
Site Web : www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp
Site Web : www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

Centre & Arctique

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM de Prescott
Avis à la navigation – série « C »
401, rue King Ouest
PRESCOTT, ON, K0E 1T0
Téléphone : (613) 925-0666 ou 1-800-265-0237
Télécopieur : (613) 925-4519
Courriel : notshipC&A@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

* Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
Centre SCTM d'Iqaluit
Avis à la navigation – série « A » et série « H »
Case postale 189
IQALUIT, NU, X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : iganordreg@innav.gc.ca
Site Web : www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

* Services disponibles en français et en anglais.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ	1
Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC	1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes.....	1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes.....	1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter	1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM.....	2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit.....	2
Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines.....	2
*501 Service hydrographique du Canada – Cartes marines.....	3
*502 Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2017 – Volume 3	4
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES	5
PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME	N/A
PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES	17
PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME	23

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1311	5	4821	12		
1351	5	4847	12, 13		
1436	3	4849	13		
1438	5	4864	13		
1439	5	4956	13		
1512	6	5002	3		
1515	6	5003	3		
2205	6	5032	13		
2207	6	7052	13, 14		
2297	3	7053	14		
2298	3	7071	3		
4001	6	7194	3		
4002	7	7302	3		
4003	7	7404	3		
4010	7, 8	7513	3		
4049	8	7565	14		
4116	8	7608	3		
4117	8	7930	3		
4203	9	7954	3		
4243	9	8006	15		
4244	9	8011	15		
4376	9	8012	15		
4472	9				
4473	10, 11				
4474	11, 12				
4486	12				

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103.)

PARC MARIN DU SAGUENAY–SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, découlant de la Loi sur les pêches. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, découlant de la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, voir la section 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2017*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

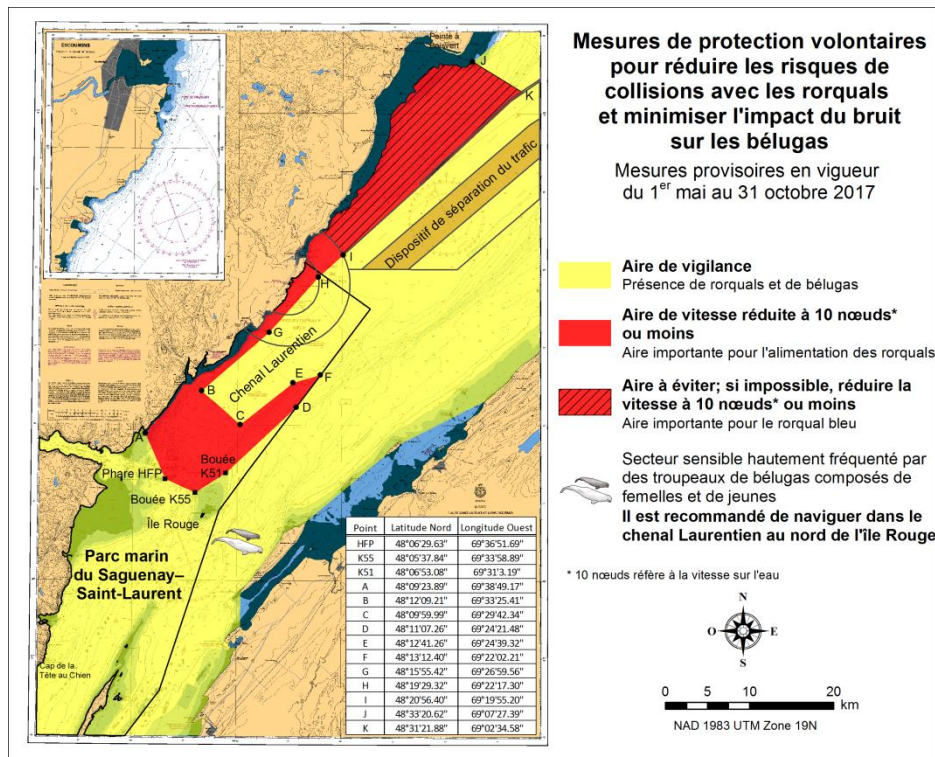
Mesures provisoires en vigueur du 1^{er} mai au 31 octobre 2017. Voir la carte ci-dessous.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre pointe à Boisvert et cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



***501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Cartes nouvelles					
7513	Milne Inlet, Southern Portion / Partie Sud	1:40 000	27-JAN-2017	4	20.00
Nouvelles éditions					
1436	Whaleback Shoal to/au Summerland Group	1:25 000	17-MAR-2017	3	20.00
2297	Duck Islands to/à DeTour Passage	1:91 085	25-MAR-2016	3	20.00
2298	Cove Island to/aux Duck Islands	1:91 010	25-MAR-2016	3	20.00
5002	Hudson Strait and Bay/Baie et Détroit D'Hudson	1:3 500 000	29-MAY-2015	1, 4	20.00
5003	Hudson Bay (Southern Portion) and James Bay/Baie D'Hudson (Partie Sud) et Baie James	1:1 000 000	29-MAY-2015	4	20.00
7071	Cape Norton Shaw to/à Cape M'Clintock	1:500 000	29-MAY-2015	4	20.00
7194	Cape Hooper to/à Arguyartu Point Including/y compris Ekalugad Fiord	1:125 000	25-MAR-2016	4	20.00
7302	Lady Ann Strait to/à Smith Sound	1:500 000	25-MAR-2016	4	20.00
7404	Frozen Strait, Lyon Inlet and Approaches/et les Approches	1:200 000	25-MAR-2016	4	20.00
7608	Eskimo Lakes	1:150 000	25-MAR-2016	4	20.00
7930	Hell Gate and/et Cardigan Strait	1:75 000	25-MAR-2016	4	20.00
7954	Cape Stallworthy to/à Cape Discovery	1:500 000	25-MAR-2016	4	20.00

***502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2017 – VOLUME 3**

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Baie-Trinité, no d'index 2815, publiées dans les Tables des marées et des courants du Canada, Volume 3, Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 64, avec la partie de la Table 3 annexée.

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2017 des Tables des marées et des courants du Canada, Volume 3, Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 64, no d'index 2815 BAIE-TRINITÉ.

Les navigateurs et utilisateurs sont priés de noter que les calculs des prédictions de marées pour le port secondaire de Baie-Trinité doivent être effectués **sur le port de référence de SEPT-ÎLES** plutôt que sur celui de Pointe-au-Père. La ligne présentant les informations du port secondaire de BAIE-TRINITÉ devrait se retrouver dans le bloc des stations sur SEPT-ÎLES.

Les prédictions des heures et des hauteurs des hautes et basses mers sur le site Web des marées pour Baie-Trinité sont cependant correctes.

Insérer la nouvelle partie de la Table 3 qui est annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed052017-part1-tidal-information.pdf>

1311 - Sorel-Tracy à/to Varennes - Nouvelle édition - 19-SEPT-2013 - NAD 1983

12-MAI-2017

LNMD. 10-MARS-2017

Rayer le caisson avec une élévation de 5 mètres
(Voir la carte n° 1, Fb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479155

45°57'28.1"N 073°13'02.9"W

MPO(6409650-01)

1351 - Pointe à la Meule à/to Pointe Naylor - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 18-NOV-2016 - NAD 1983

26-MAI-2017

Rayer la prise d'eau
(Voir la carte n° 1, L41.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579126

entre 45°08'05.1"N 073°15'06.6"W
et 45°08'05.2"N 073°15'11.8"W

MPO(6409634-01)

Porter une prise d'eau potable, PWI
(Voir la carte n° 1, Lb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579126

joignant 45°08'12.8"N 073°15'08.1"W
45°08'08.0"N 073°15'11.2"W
et 45°08'05.2"N 073°15'11.8"W

MPO(6409634-02)

1438 - Grindstone Island to/à Carleton Island - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2012 - WGS84

26-MAI-2017

LNMD. 10-MAI-2013

Rayer la profondeur de 3.0 mètres
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'09.6"N 076°20'17.1"W

MPO(6604290-01)

Porter une sonde de 0.2 mètres, Rep (2017)
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'09.1"N 076°20'15.7"W

MPO(6604290-02)

Porter une sonde de 0.1 mètres, Rep (2017)
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'19.4"N 076°20'12.5"W

MPO(6604290-03)

1439 - Carleton Island to/au Charity Shoal - Nouvelle édition - 08-DÉC-2000 - NAD 1983

26-MAI-2017

LNMD. 03-MARS-2017

Rayer la profondeur de 3.0 mètres
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'09.6"N 076°20'17.1"W

MPO(6604290-01)

Porter une sonde de 0.2 mètres, Rep (2017)
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'09.1"N 076°20'15.7"W

MPO(6604290-02)

Porter une sonde de 0.1 mètres, Rep (2017)
(Voir la carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

44°09'19.4"N 076°20'12.5"W

MPO(6604290-03)

1512 - Ottawa to/à Long Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 06-MARS-2015

Modifier la hauteur libre de 51 pieds pour lire 44 pieds
(Voir la carte n° 1, D22)

45°25'47.9"N 075°42'20.6"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160

MPO(6604283-01)

1515 - Becketts Creek à/to Ottawa - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 29-AVR-2016 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 16-DÉC-2016

Modifier la hauteur libre de 15 mètres pour lire 13 mètres
(Voir la carte n° 1, D22)

45°25'50.0"N 075°42'27.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160

MPO(6604283-01)

1515 - Hull - Ottawa CONTINUATION A - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 29-AVR-2016 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 16-DÉC-2016

Modifier la hauteur libre de 15 mètres pour lire 13 mètres
(Voir la carte n° 1, D22)

45°25'44.7"N 075°42'27.3"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160

MPO(6604283-01)

2205 - Killarney to/à Little Current - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 09-JUIL-2010 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 26-SEPT-2014

Porter un câble sous-marin à haute tension
(Voir la carte n° 1, L31.1)

joignant 45°58'35.0"N 081°54'11.8"W
45°58'37.6"N 081°54'09.9"W
45°58'39.4"N 081°54'10.4"W
et 45°58'50.1"N 081°54'09.5"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473229, CA573307

MPO(6604265-01)

2207 - Little Current (2207-4) - Sheet/Feuille 2 - Carte nouvelle - 27-JUIL-2001 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 30-SEPT-2016

Porter un câble sous-marin à haute tension
(Voir la carte n° 1, L31.1)

joignant 45°58'35.0"N 081°54'11.8"W
45°58'37.6"N 081°54'09.9"W
45°58'39.4"N 081°54'10.4"W
et 45°58'50.1"N 081°54'09.5"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473229, CA573307

MPO(6604265-01)

4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle / au Detroit de Belle Isle - Nouvelle édition - 01-DÉC-1995 - NAD 1983

05-MAI-2017

LNMD. 02-DÉC-2016

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FIY, Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)

46°31'51.4"N 048°32'33.5"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276101

MPO(6307915-01)

4002 - Golfe du Saint-Laurent / Gulf of St. Lawrence - Nouvelle édition - 30-OCT-2015 - NAD 1983

12-MAI-2017

LNMD. 31-MARS-2017

Rayer la zone de câbles sous-marins (Voir la carte n° 1, L30.2) joignant 46°07'58.1"N 063°46'14.4"W
46°09'08.5"N 063°43'51.3"W
46°12'28.9"N 063°40'23.3"W
et 46°14'20.3"N 063°39'33.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245

MPO(6409653-01)

Rayer une zone de câbles sous-marins (Voir la carte n° 1, L30.2) entre 46°08'03.7"N 063°47'23.2"W
et 46°14'30.3"N 063°39'50.6"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245

MPO(6409653-02)

Porter une zone de câbles sous-marins (Voir la carte n° 1, L30.2) entre 46°06'09.0"N 063°46'20.7"W
et 46°12'56.1"N 063°37'13.9"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245

MPO(6409653-03)

Porter une zone de câbles sous-marins (Voir la carte n° 1, L30.2) entre 46°08'04.3"N 063°47'25.6"W
et 46°14'40.5"N 063°42'01.4"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA179245

MPO(6409653-04)

4003 - Cape Breton to / à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 03-FÉVR-2017

Rayer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 42°10'38.5"N 063°35'57.4"W
(Voir la carte n° 1, Q58)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140

MPO(6307871-01)

Rayer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y 42°24'58.8"N 062°13'06.6"W
(Voir la carte n° 1, Q58)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140

MPO(6307871-02)

Porter une tête de puits et la légende (Aband) 42°26'38.0"N 062°14'54.0"W
(Voir la carte n° 1, L20)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140

MPO(6307871-03)

Porter une tête de puits et la légende (Aband) 42°12'16.0"N 063°37'30.0"W
(Voir la carte n° 1, L20)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140

MPO(6307871-04)

4010 - Bay of Fundy / Baie de Fundy: Inner portion / partie intérieure - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 10-MARS-2017

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, 45°11'50.9"N 066°05'53.8"W
Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005

MPO(6307895-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 05/2017
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, de 45°12'30.0"N 066°05'45.0"W
Priv à 45°11'49.1"N 066°06'50.2"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
(F2017012) LF(98.8) MPO(6307895-02)

**4049 - Grand Bank, Northern Portion / Grand Banc, Partie Nord to / à Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition -
19-MAI-1995 - NAD 1983**
05-MAI-2017 LNMD. 14-AVR-2017

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FIY, Priv 46°31'51.4"N 048°32'33.5"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276101
MPO(6307915-01)

4116 - Approaches to / Approches à Saint John - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2007 - NAD 1983
19-MAI-2017 LNMD. 01-JUIL-2016

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, 45°11'50.9"N 066°05'53.8"W
Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
MPO(6307895-01)

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, 45°12'30.0"N 066°05'45.0"W
Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
LF(98.8) MPO(6307895-03)

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) 45°11'49.1"N 066°06'50.2"W
Y20s, Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
LF(98.8) MPO(6307895-04)

4117 - Saint John Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 29-MAI-2009 - NAD 1983
19-MAI-2017 LNMD. 01-JUIL-2016

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, 45°11'50.9"N 066°05'53.8"W
Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
MPO(6307895-01)

Rayer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y20s, 45°12'30.0"N 066°05'45.0"W
Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
LF(98.8) MPO(6307895-03)

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) 45°11'49.1"N 066°06'50.2"W
Y20s, Priv
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
LF(98.8) MPO(6307895-04)

4203 - Halifax Harbour: Black Point to / à Point Pleasant - Nouvelle édition - 14-AVR-2000 - NAD 1983

26-MAI-2017

LNMD. 28-AVR-2017

Porter Sur certains exemplaires 44°36'24.6"N 063°32'31.2"W
une symbole de mouillage interdit
(Voir la carte n° 1, N20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576002
MPO(6307932-02)

4243 - Tusket Islands to / à Cape St Marys - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

12-MAI-2017

LNMD. 23-DÉC-2016

Modifier FI pour lire FIG vis-à-vis le feu 43°42'12.7"N 066°03'10.5"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376018, CA476048
(F2017005) LF(278) MPO(6307889-01)

4244 - Wedgeport and Vicinity / et les abords - Nouvelle édition - 26-DÉC-2003 - NAD 1983

12-MAI-2017

LNMD. 31-MARS-2017

Modifier FI pour lire FIG vis-à-vis le feu 43°42'12.7"N 066°03'10.5"W
(Voir la carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376018, CA476048
(F2017005) LF(278) MPO(6307889-01)

4376 - Louisbourg Harbour - Nouvelle édition - 14-JUIN-2002 - NAD 1983

12-MAI-2017

LNMD. 31-MARS-2017

Modifier QR pour lire FIR vis-à-vis la bouée marquée JU4 45°54'17.4"N 059°58'03.8"W
(Voir la carte n° 1, P16)
(G2017002) LF(758.5) MPO(6307866-01)

4472 - Baie des Homards à/to Île de la Grande Passe - Nouvelle édition - 14-AOÛT-1981 - NAD 1927

19-MAI-2017

LNMD. 21-OCT-2016

Porter une profondeur de 5 brasses 0 pied 51°08'33.6"N 058°23'13.1"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6409656-01)

Rayer une profondeur de 5 brasses 3 pieds 51°09'18.9"N 058°21'44.1"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6409656-02)

Porter une profondeur de 4 brasses 5 pieds 51°09'19.0"N 058°21'42.6"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6409656-03)

Porter une profondeur de 7 brasses 0 pied 51°09'38.7"N 058°21'59.4"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6409656-04)

Porter une profondeur de 9 brasses 3 pieds 51°10'00.9"N 058°19'52.6"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6409656-05)

4473 - Île de la Grande Passe aux/to Îles Bun - Nouvelle édition - 28-OCT-2005 - NAD 1983

19-MAI-2017

LNMD. 21-OCT-2016

Porter	une profondeur de 10 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°00'56.8"N 058°45'23.4"W <i>MPO(6409655-01)</i>
Porter	une profondeur de 10 mètres 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	50°59'53.0"N 058°42'57.8"W <i>MPO(6409655-02)</i>
Porter	une profondeur de 10 mètres 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'47.0"N 058°42'31.8"W <i>MPO(6409655-03)</i>
Porter	une profondeur de 6 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°03'51.9"N 058°34'38.3"W <i>MPO(6409655-04)</i>
Porter	une profondeur de 8 mètres 6 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°03'43.9"N 058°34'18.0"W <i>MPO(6409655-05)</i>
Porter	une profondeur de 7 mètres 5 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'37.8"N 058°35'17.1"W <i>MPO(6409655-06)</i>
Porter	une profondeur de 8 mètres 9 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'45.3"N 058°35'18.4"W <i>MPO(6409655-07)</i>
Porter	une profondeur de 8 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°04'49.0"N 058°35'33.0"W <i>MPO(6409655-08)</i>
Porter	une profondeur de 7 mètres 2 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'00.4"N 058°35'19.5"W <i>MPO(6409655-09)</i>
Porter	une profondeur de 5 mètres 8 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'03.5"N 058°35'18.0"W <i>MPO(6409655-10)</i>
Rayer	la profondeur de 48 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'11.1"N 058°35'22.0"W <i>MPO(6409655-11)</i>
Porter	une profondeur de 6 mètres 3 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'09.5"N 058°35'19.8"W <i>MPO(6409655-12)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres 4 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'13.6"N 058°35'34.8"W <i>MPO(6409655-13)</i>
Porter	une profondeur de 3 mètres 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'10.1"N 058°35'50.7"W <i>MPO(6409655-14)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 05/2017
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une profondeur de 10 mètres 7 décimètres (Voir la carte n° 1, I10)	51°06'06.7"N 058°29'18.3"W <i>MPO(6409655-15)</i>
Porter	une profondeur de 11 mètres 0 décimètre (Voir la carte n° 1, I10)	51°05'57.1"N 058°30'54.8"W <i>MPO(6409655-16)</i>
4474 - Îles Bun à/to Baie des Moutons - Nouvelle édition - 28-MAI-1999 - NAD 1983		
	19-MAI-2017	LNMD. 21-OCT-2016
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°54'43.0"N 058°53'05.8"W <i>MPO(6409654-01)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°56'17.4"N 058°53'05.9"W <i>MPO(6409654-02)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°57'15.2"N 058°57'18.9"W <i>MPO(6409654-03)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'10.5"N 058°56'17.3"W <i>MPO(6409654-04)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°58'33.9"N 058°55'49.2"W <i>MPO(6409654-05)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 3 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°00'13.3"N 058°48'21.6"W <i>MPO(6409654-06)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°00'45.3"N 058°48'16.7"W <i>MPO(6409654-07)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 1 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°01'09.5"N 058°48'24.1"W <i>MPO(6409654-08)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°01'19.0"N 058°48'17.4"W <i>MPO(6409654-09)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°01'32.9"N 058°48'32.6"W <i>MPO(6409654-10)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'06.4"N 058°48'34.8"W <i>MPO(6409654-11)</i>
Porter	une profondeur de 1 brasse 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'20.0"N 058°48'45.2"W <i>MPO(6409654-12)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 05/2017
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une profondeur de 2 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'20.6"N 058°48'16.4"W MPO(6409654-13)
Porter	une profondeur de 3 brasses 0 pied (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'30.7"N 058°48'22.7"W MPO(6409654-14)
Porter	une profondeur de 5 brasses 5 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°02'54.0"N 058°48'30.7"W MPO(6409654-15)
Porter	une profondeur de 2 brasses 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°03'13.8"N 058°49'43.5"W MPO(6409654-16)
Porter	une profondeur de 0 brasse 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°03'47.8"N 058°48'17.4"W MPO(6409654-17)
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	51°00'56.8"N 058°45'23.4"W MPO(6409654-18)
Porter	une profondeur de 5 brasses 4 pieds (Voir la carte n° 1, I10)	50°59'53.1"N 058°42'57.8"W MPO(6409654-19)

4486 - Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Nouvelle édition - 19-FÉVR-1999 - NAD 1983
19-MAI-2017

Rayer	la profondeur de 1 brasse, 2 pieds (Voir la carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187	LNMD. 17-MARS-2017 48°10'47.8"N 064°55'08.5"W MPO(6307894-01)
Porter	un appontement (Voir la carte n° 1, F14) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187	entre 48°10'56.0"N 064°55'08.6"W et 48°10'46.6"N 064°55'08.5"W MPO(6307894-02)

4821 - White Bay and / et Notre Dame Bay - Carte nouvelle - 23-AVR-2004 - NAD 1983
12-MAI-2017

Remplacer	la profondeur de 5 mètres, 7 décimètres par une roche dangereuse submergée de profondeur inconnue, et légende Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10, K13, I3.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376656, CA476639	LNMD. 26-FÉVR-2016 49°30'10.9"N 055°13'07.8"W MPO(6307922-01)
-----------	--	---

4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983
12-MAI-2017

Porter	un brise-lames et la légende Bkw (Voir la carte n° 1, F4.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA476405	LNMD. 28-OCT-2016 joignant 47°44'17.7"N 053°13'22.1"W 47°44'14.5"N 053°13'22.2"W et 47°44'13.0"N 053°13'23.6"W MPO(6307708-01)
--------	---	--

Porter un feu FIR 47°44'13.0"N 053°13'23.6"W
(Voir la carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA476405
(N2016054) LF(477.5) MPO(6307708-02)

4849 - Harbour Grace and / et Carbonear - Carte nouvelle - 30-DÉC-1988 - NAD 1983

12-MAI-2017 LNM/D. 24-MARS-2017
Porter un brise-lames et la légende Bkw joignant 47°44'17.7"N 053°13'22.1"W
(Voir la carte n° 1, F4.1) 47°44'14.5"N 053°13'22.2"W
et 47°44'13.0"N 053°13'23.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA476405
MPO(6307708-01)

Porter un feu FIR 47°44'13.0"N 053°13'23.6"W
(Voir la carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA476405
(N2016054) LF(477.5) MPO(6307708-02)

4849 - Public Wharf / Quai - Carte nouvelle - 30-DÉC-1988 - NAD 1983

12-MAI-2017 LNM/D. 24-MARS-2017
Coller l'annexe graphique 47°44'16.0"N 053°13'25.0"W
Télécharger l'annexe graphique - http://www.chs-shc.gc.ca/patches/Carbonear_Wharf_Patch_4849.pdf
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576416
MPO(6307708-03)

4864 - Black Island to / à Little Denier Island - Carte nouvelle - 25-AOÛT-2006 - NAD 1983

12-MAI-2017 LNM/D. 03-MARS-2017
Remplacer la profondeur de 2 mètres, 1 décimètre par une roche dangereuse 49°30'10.9"N 055°13'07.8"W
submergée de profondeur inconnue, et légende Rep (2017)
(Voir la carte n° 1, I10, K13, I3.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376656, CA476639
MPO(6307922-01)

4956 - Cap-aux-Meules - Nouvelle édition - 02-SEPT-2011 - NAD 1983

05-MAI-2017 LNM/D. 30-DÉC-2016
Coller l'annexe graphique 47°22'40.0"N 061°51'10.0"W
Télécharger l'annexe graphique - <http://www.chs-shc.gc.ca/patches/PA4956-20170404.pdf>
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579046
MPO(6409649-01)

5032 - St. Michaels Bay - Carte nouvelle - 31-JANV-2003 - NAD 1983

05-MAI-2017 LNM/D. 24-SEPT-2010
Déplacer la bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée NM5 de 52°44'01.8"N 055°54'53.0"W
(Voir la carte n° 1, Qg) à 52°44'01.2"N 055°54'53.4"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576636
(N2017002) LF(279.45) MPO(6307862-01)

7052 - Cape Mercy to/à Kangeek Point - Nouvelle édition - 25-MARS-2016 - NAD 1983

26-MAI-2017
Rayer une sonde de 38 brasses 67°24'19.0"N 063°10'50.0"W
(Voir la carte n° 1, I10)
MPO(6604292-01)

Porter	une sonde de 15 brasses, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	67°24'20.5"N 063°10'50.0"W <i>MPO(6604292-02)</i>
--------	--	--

7053 - Paallavik to/à Kangiqtugaapik - Nouvelle édition - 29-MAI-2015 - Inconnu
26-MAI-2017

Porter	une sonde de 15 brasses, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°21'11.2"N 068°22'22.9"W <i>MPO(6604291-01)</i>
--------	--	--

Porter	une sonde de 25 brasses, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°20'47.9"N 068°19'53.5"W <i>MPO(6604291-02)</i>
--------	--	--

Rayer	une sonde de 16 brasses (Voir la carte n° 1, I10)	70°21'30.0"N 068°22'40.0"W <i>MPO(6604291-03)</i>
-------	--	--

Rayer	une sonde de 31 brasses (Voir la carte n° 1, I10)	70°20'40.0"N 068°19'00.0"W <i>MPO(6604291-04)</i>
-------	--	--

Rayer	une sonde de 38 brasses (Voir la carte n° 1, I10)	67°24'19.0"N 063°10'50.0"W <i>MPO(6604292-01)</i>
-------	--	--

Porter	une sonde de 15 brasses, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	67°24'20.5"N 063°10'50.0"W <i>MPO(6604292-02)</i>
--------	--	--

7565 - Clyde Inlet - Carte nouvelle - 04-OCT-1996 - NAD 1983
26-MAI-2017

LNM/D. 30-DÉC-2016

Porter	une sonde de 28.7 mètres, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°21'11.2"N 068°22'22.9"W <i>MPO(6604291-01)</i>
--------	---	--

Porter	une sonde de 46 mètres, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°20'47.9"N 068°19'53.5"W <i>MPO(6604291-02)</i>
--------	---	--

7565 - Clyde Inlet to/à Cape Jameson - Carte nouvelle - 04-OCT-1996 - NAD 1983
26-MAI-2017

LNM/D. 30-DÉC-2016

Porter	une sonde de 28.7 mètres, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°21'11.2"N 068°22'22.9"W <i>MPO(6604291-01)</i>
--------	---	--

Porter	une sonde de 46 mètres, Rep (2017) (Voir la carte n° 1, I10)	70°20'47.9"N 068°19'53.5"W <i>MPO(6604291-02)</i>
--------	---	--

Rayer	une sonde de 57 mètres (Voir la carte n° 1, I10)	70°20'30.0"N 068°20'48.0"W <i>MPO(6604291-05)</i>
-------	---	--

**8006 - Scotian Shelf / Plate-Forme Néo-Écossaise: Browns Bank to Emerald Bank / Banc de Brown au Banc D'Émeraude
- Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983**

19-MAI-2017

LNMD. 18-DÉC-2015

Rayer la bouée ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y20s 42°10'38.5"N 063°35'57.4"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140
MPO(6307871-01)

Porter une tête de puits et la légende (Aband) 42°12'16.5"N 063°37'29.9"W
(Voir la carte n° 1, L20)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140
MPO(6307871-04)

8011 - Grand Bank / Grand Banc: Northern Portion / Partie Nord - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

05-MAI-2017

LNMD. 14-AVR-2017

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FIY, Priv 46°31'51.4"N 048°32'33.5"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276101
MPO(6307915-01)

8012 - Flemish Pass / Passe Flamande - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983

05-MAI-2017

LNMD. 14-AVR-2017

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FIY, Priv 46°31'51.4"N 048°32'33.5"W
(Voir la carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176030, CA276101
MPO(6307915-01)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, deuxième édition, 2013 —

Chapitre 1 — Paragraphe 33

Supprimer : « La **bouée** lumineuse de tribord (239.251), ... public reliant les rives. »

(N2017-03.8)

Chapitre 1 — Paragraphe 34, dernière ligne

Ajouter : Une cale de halage est attenante au côté SE de l'enracinement du quai public en L. Une zone peu profonde, recouverte entre 1 et 5 pieds (0,3 et 1,5 m) d'eau, déborde la rive de quelque 125 pieds (38 m) et longe parallèlement le côté SE de la section principale du quai. Le haut-fond gît à quelque 82 pieds (25 m) au large du côté SE de la section principale du quai.

(N2017-03.9)

Chapitre 4 — Paragraphe 81

Supprimer : « Un **feu** (352.5) ... sur l'extrémité du quai. »

(N2017-04.0)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 81, supprimer le pictogramme de feu.

(N2017-04.1)

Chapitre 6 — Supprimer le paragraphe 341 et le pictogramme de feu attenant.

(N2017-04.2)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, deuxième édition, 2008 —

Chapitre 1 — Paragraphe 252

Supprimer : « Un brise-lames flottant, ... extrémité SE du brise-lames flottant. »

(N2017-04.3)

Chapitre 3 — Paragraphe 17, dernière ligne

Ajouter : Un **câble sous-marin** s'allonge depuis l'entrée de Logy Bay sur une distance de 1,3 mille au NE, puis il s'oriente vers le large en direction SE; la **prudence** s'impose.

(N2017-04.4)

Chapitre 3 — Paragraphe 88, dernière ligne

Ajouter : Un **câble sous-marin** s'allonge en direction Est depuis le centre de Cape Broyle Harbour, près de son entrée. Une fois à l'extérieur du havre, le câble s'allonge au Nord jusqu'à un point situé à quelque 2 milles au NE de Old Harry, puis il s'oriente au Sud pour enfin reprendre sa direction Est, vers le large; la **prudence** s'impose.

(N2017-04.5)

Chapitre 6 — Supprimer le paragraphe 78.

(N2017-04.6)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, deuxième édition, 2010 —

Chapitre 4 — Paragraphe 80

Supprimer : et jalonnée par la **bouée** lumineuse cardinale Est (144.3), marquée « QV »

(N2017-04.7)

ATL 106 — Gulf of Maine et baie de Fundy, première édition, 2001 —

Chapitre 1 — Paragraphe 43, après « sur l'extrémité du quai. »

Insérer : Un brise-lames enroché, plus ou moins en forme de C, protège ce quai avec ses trois côtés totalisant une longueur de plus de 460 m. Un **feu** (315.4), reposant sur un mât portant des marques de jour rouges et blanches, est placé sur le coin NW du brise-lames.

(A2017-006.6)

Chapitre 1 — Paragraphe 66, dernière ligne

Ajouter : Un **feu** (297.12), reposant sur un mât portant une marque de jour verte et blanche, est placé sur **Black Ledge**, à 1,7 mille au NNW de Pumpkin Island.

(A2017-006.7)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 66, ajouter un pictogramme de feu.

(A2017-006.8)

Chapitre 3 — Paragraphe 37

Supprimer : « Un **cornet de brume** ... tourelle du feu. »

Remplacer par : Il y a un **cornet de brume** de la tourelle du feu qui est actionné à distance au moyen de la radio VHF. Les navigateurs qui désirent actionner le cornet de brume peuvent le faire en appuyant cinq fois sur le déclic du microphone radio dans une fenêtre de 10 secondes sur la voie VHF 65A (156,275 MHz). Cette procédure doit être effectuée à moins de 1 mille du cornet de brume. Le cornet de brume, qui émet un son toutes les 15 secondes, demeurera en fonction pour une période de 15 minutes et peut être actionné de nouveau au besoin.

(A2017-006.9)

Chapitre 4 — Paragraphe 88

Supprimer : « Un **feu** (162.5) ... l'extrémité du quai. »

(A2017-006.10)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 88, supprimer le pictogramme de feu.

(A2017-006.11)

INDEX — Après « Black Ledge (Letite Passage), C3/P146 » (version imprimée sur demande)

Insérer : Black Ledge (Lobster Bay), C1/P66

(A2017-006.12)

INDEX — Après « Black Ledge (Letite Passage), 68 »
Insérer : Black Ledge (Lobster Bay), 11

(A2017-006.12)

ATL 107 — Rivière Saint-Jean, deuxième édition, 2009 —

Chapitre 4 — Paragraphe 57, dernière ligne

Ajouter : Une **épave**, indiquée sur la carte, gît dans le chenal principal de la rivière, du côté SW de Upper Musquash Island; la **prudence** s'impose.

(A2017-007.1)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 57, ajouter le pictogramme d'avertissement.

(A2017-007.2)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 64, ajouter le pictogramme d'avertissement.

(A2017-007.3)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Aux environs du paragraphe 50

Annuler le diagramme **POINTE-BASSE** et le remplacer par le nouveau diagramme **POINTE-BASSE** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed052017-part4-atl108-pointebasse.pdf>

(Q2017-015.1)

Chapitre 2 — Supprimer le paragraphe 51 et le pictogramme de feu attenant.

(Q2017-015.2)

Chapitre 2 — Paragraphe 63, après « **rampe Ro-Ro**, offrant »

Supprimer : une profondeur (2010) de 5,6 m

Remplacer par : des profondeurs (2016) variant entre 4,8 et 5,4 m

(Q2017-011.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 63, après « des profondeurs »

Supprimer : (2010) variant entre 4,9 et 7,2 m

Remplacer par : (2016) variant entre 5,1 et 6,9 m

(Q2017-011.2)

Chapitre 4 — Aux environs du paragraphe 202

Annuler le diagramme **GASCONS** et le remplacer par le nouveau diagramme **GASCONS** qui est annexé dans la **Partie 4** de cette édition mensuelle.

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed052017-part4-atl108-gascons.pdf>

(Q2017-009.1)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 180

Remplacer par : 180 L'**épave** « *Empress of Ireland* » gît à 4,3 milles au NNW de l'église du secteur de Sainte-Luce. Cette épave est classée *bien historique et archéologique* : une réglementation s'y applique. Des bouées d'amarrage (privé, saisonnier) sont mouillées à cet emplacement.

(Q2017-006.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 191, après « profondeur de 4,6 m »

Supprimer : (2014)

Remplacer par : (2016)

(Q2017-001.1)

Chapitre 3 — Aux environs du paragraphe 197, **Tableau 3.5 Quais du port de Rimouski**

Porter les corrections suivantes dans la colonne « **Profondeur** ».

Poste	Profondeur mètres
1	4,4
2	3,8
3	4,9
4	5,5
5	5,4

(Q2017-001.2)

ATL 120 — Labrador — Camp Islands à Hamilton Inlet, première édition, 2004 —

Chapitre 3 — Paragraphe 239

Supprimer : « En 2016, on a signalé une profondeur de 4 brasses et 4 pieds ... , jusqu'à Hamilton River; la **prudence** s'impose. »

Remplacer par : Une profondeur de 4 brasses (7,3 m) se trouve sur la route de traversier indiquée sur la carte, à quelque 1,3 mille au SW de l'extrémité Ouest de Rabbit Island. Le chenal s'est rétréci dans cette zone en raison de l'**ensablement**.

(N2017-04.8)

ATL 121 — Labrador — Hamilton Inlet à Cape Chidley (y compris Button Islands et Gray Strait), deuxième édition, 2016 —

Chapitre 5 — Après le paragraphe 1

Insérer : 1.1 Le *parc national des Monts-Torngat* s'étend de Saglek Fiord, au Sud, y compris l'ensemble de ses îles et îlots, jusqu'à l'extrémité Nord du Labrador. D'Ouest en Est, le parc s'étend depuis la frontière provinciale avec le Québec jusqu'aux eaux de la mer du Labrador. Le parc n'est accessible que par avion ou par bateau pendant l'été. Les amerrissages d'aéronefs en eau douce dans le parc sont strictement interdits; *Parcs Canada* peut accorder des permis spéciaux pour les atterrissages en hélicoptère. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web suivant : <http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/nl/torngats/index>.

1.2 L'accès aux terres ou à la circulation dans les terres des Inuits du Labrador requiert le consentement du *Gouvernement du Nunatsiavut*. Le littoral de Iron Strand, situé sur la côte du Labrador et d'une superficie de quelque 9 km², est un territoire qui ne fait pas partie du parc. Les visiteurs qui désirent entrer sur ce territoire doivent obtenir la permission au préalable en communiquant avec un représentant du *Gouvernement du Nunatsiavut* au 709 922-2942.

1.3 Il faut détenir un permis pour entrer dans le parc. Vous pouvez obtenir un permis en communiquant avec le *parc national des Monts-Torngat*, *Parcs Canada*, case postale 471, Nain (Terre-Neuve-et- Labrador), AOP 1L0. Vous pouvez communiquer par téléphone aux numéros suivants : 1 888 922-1290 (service offert gratuitement), 709 922-1290 (service en anglais) ou au 709 458-2417 (service en français), par télécopieur au 709 922-1294 ou par courriel à : torngats.info@pc.gc.ca.

1.4 À l'intérieur des limites du parc national, ainsi que des limites couvertes par cette publication, on peut rencontrer des animaux sauvages tels que des ours polaires, des ours noirs, des loups, des renards, tous extrêmement dangereux; la **prudence** s'impose (voir l'annexe). Les armes à feu sont interdites dans le *parc national des Monts-Torngat*. Pour toute disposition relative au port de dispositifs de dissuasion approuvés ou si vous souhaitez faire appel aux services d'un guide inuit, veuillez communiquer avec le personnel du *parc national des Monts-Torngat*.

1.5 Le *camp de base et la station de recherche des Monts-Torngat* sont situés au fond de St. John's Harbour, dans Saglek Fiord. Les installations sont ouvertes en juillet et août et sont exploitées par le consortium *Nunatsiavut Group of Companies, NGC Solutions*. On y trouve un ponton qui est utilisé par les embarcations. Un personnel médical y est présent. Le transport par hélicoptère (situé au camp de base) ou le transport maritime peuvent être offerts durant la période d'exploitation du camp de base. On peut se procurer du diesel et de l'essence en quantités limitées. Les services suivants y sont offerts : hébergement, préparation de repas, douches et communication au moyen de téléphone satellitaire. Le personnel du parc sur place s'occupe, en outre, de l'inscription des visiteurs dans le parc, de fournir une orientation générale portant sur les conditions particulières du parc, et d'offrir un soutien logistique et de préparation au voyage. Au camp de base, il est aussi possible d'avoir recours aux services de surveillants d'ours inuits ou de guides de la région. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec NGC Solutions par téléphone au 709 896-8505 (Happy Valley-Goose Bay), ou au 403 799-7137 au *camp de base et à la station de recherche des Monts-Torngat* ou par courriel à : basecamp@ngc-ng.ca.

(N2017-04.9)

Chapitre 5 — Paragraphe 56, dernière ligne

Ajouter : Le *camp de base et la station de recherche des Monts-Torngat* sont situés au fond de St. John's Harbour. (Voir les renseignements au début du chapitre.)

(N2017-05.0)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont surlignées en **jaune**.

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

279.45	St. Michaels Bay - Bouée lumineuse NM5	52 44 01.2 055 54 53.4	Fl G 4s	Espar verte, marquée "NM5".	À longueur d'année. Carte:5032 Éd. 05/17 (N17-002)
477.5	Carbonear, feu du brise-lames	47 44 13.0 053 13 23.6	Fl R 5s	4	Mât cylindrique. 2.1	Lum. 1 s; obs. 4 s. En opération 24h. À longueur d'année. Carte:4849 Éd. 05/17 (N16-054)

ATLANTIQUE

98.8	Saint John NB Harbour - Bouée Smart	45 11 49.1 066 06 50.2	Fl(5) Y 20s	SADO, jaune.	Aide privée. En opération 24h. À longueur d'année. Carte:4117 Éd. 05/17 (F17-012)
278 H3819	Pinkneys Point	Extrémité de la rallonge du brise- lames. 43 42 12.7 066 03 10.5	Fl G 4s	Mât de révérence, marque de jour carrée verte, blanche et verte.	Lum. 1 s; obs. 3 s. À longueur d'année. Carte:4244 Éd. 05/17 (F17-005)
720	Marchant Ledge - Bouée lumineuse CJ18	45 30 12.1 060 57 40.8	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "CJ18".	(Espar d'hiver). Saisonnier. Carte:4308 Éd. 05/17 (G17-009)
758.5	Nag Rock – Espar rouge JU4	Louisbourg. 45 54 17.4 059 58 03.9	Fl R 4s	Espar rouge, marquée "JU4".	En opération 24h. À longueur d'année. Carte:4376 Éd. 05/17 (G17-002)
1531.8	Baie de Bonne- Espérance - Bouée lumineuse CX2	51 25 12.2 057 39 15.9	Q R 1s	Rouge, marquée "CX2".	Saisonnier. Carte:4471 Éd. 05/17
1666.05	Terminal des croisières	Extrémité Ouest du duc d'Albe. 50 11 50.6 066 23 03.9	Iso R 2s	2	Mât.	Entretenu par l'Administration Portuaire de Sept-Îles. À longueur d'année. Carte:1220 Éd. 05/17

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURS

1704.6	Gypsum Point	Au centre de la pointe, rive NE. 61 52 44.6 114 35 03.2	Fl W 3s	14.0	5	Tour à claire-voie tripode, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 12.2	Lum. 0.5 s; obs. 2.5 s. Réflecteur radar. Saisonnier.
--------	--------------	--	---------	------	---	---	---

Carte:6355
Éd. 05/17

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : Date :

Adresse de l'expéditeur :
Numéro Rue

Ville : Prov. / Pays : Code Postal/ Zip Code :

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur :

Date de l'observation : Heure (UTC) :

Position géographique :

Coordonnées de la position: Lat : Long :

Méthode de positionnement : DGPS GPS avec WAAS GPS Radar Autre

Système de référence géodésique utilisé : WGS 84 NAD 27 Autre

Exactitude estimée de la position :

N°. de la carte : Informations : NAD 27 NAD 83

Édition de la carte : Dernière correction appliquée :

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) :

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) :

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal, QC, H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada
& services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, ON, K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca